

CONVENTION CADRE SITE QUALIFIANT

Formation préparant aux diplômes d'Etat : Assistant de service social – Conseiller en économie sociale familiale – Educateur de jeunes enfants – Educateur spécialisé – Moniteur-éducateur – Accompagnant éducatif et social – CAFERUIS

Réf :

Préambule

Parce que l'accompagnement des personnes vulnérables est au cœur de ses préoccupations, l'IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne s'engage dans un travail de concert avec les employeurs et professionnels, permettant ainsi d'adapter de manière constante les formations aux besoins identifiés sur le terrain, au bénéfice des destinataires de l'action sociale et médico-sociale :

A cet effet, l'IRTS souhaite, conformément à l'article 1 de l'Arrêté du 22 août 1986 portant création d'instituts régionaux du travail social, se positionner en animateur de réseaux de professionnels, favorisant ainsi les rencontres entre ces derniers. Ce faisant, la formation des futurs professionnels ne pourra qu'être plus complète.

Des actions communes d'informations et/ou de formation pourront également être réalisées, démontrant ainsi les bienfaits de l'articulation théorie/pratique, et ce à destination des professionnels actifs ou en devenir, mais aussi des personnes accompagnées et de leurs aidants, comme s'y est engagé l'IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne en signant la Charte Romain Jacob.

Vu

L'arrêté du 22 août 1986 portant création d'instituts régionaux du travail social,

L'arrêté du 20 juin 2007 relatif au Diplôme de Moniteur Educateur,

L'arrêté du 8 juin 2008 relatif au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (Caferuis),

L'arrêté du 29 janvier 2016 relatif au Diplôme d'Accompagnant Educatif et Social.

L'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social,

L'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale,

L'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants,

L'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé,

L'arrêté du 31 août 2022 relatif au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (Caferuis),

Entre, les soussignés :

L'IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne, Fondation ITSRS reconnue d'utilité publique, 1 rue du 11 novembre 92120 MONTROUGE

Représenté par son Directeur Général, Monsieur Éric MARCHANDET,

Désigné ci-après par le terme "l'établissement de formation"

D'une part,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Etablissement public de la Ville de Montrouge.

Adresse : 43, avenue de la République 92120 MONTROUGE,

Tél : 01 46 12 74 10... Courriel : ccas@ville-montrouge.fr

Représenté par Monsieur Etienne LENGEREAU, Président du CCAS et Maire,

Désigné ci-après par le terme "l'organisme d'accueil",

D'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1

La présente convention engage les deux sites de l'IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne qui forment une seule entité juridique.

Article 2

L'établissement de formation s'engage à :

- Désigner un référent pédagogique, dont le nom figure sur la convention pédagogique de stage, qui assurera le suivi pédagogique du parcours de professionnalisation du stagiaire accueilli en lien avec le référent du stage
- Respecter les modalités de sélection des stagiaires du site qualifiant
- Organiser des réunions chaque année en invitant les sites qualifiants, afin de recueillir leurs observations et remarques concernant l'accueil, l'accompagnement et le suivi des stagiaires
- Organiser des réunions tous les deux mois, sur chacun de nos sites de formation, avec l'ensemble des sites qualifiants, permettant ainsi à ces derniers d'échanger, entre autres, autour des pratiques professionnelles, selon un calendrier diffusé en septembre de chaque année. De plus, ces temps de rencontre permettront de recueillir les observations et remarques issues des terrains professionnels et de les traduire dans les contenus de formation.
- Prévoir des actions de communication du site qualifiant à destination des étudiants de ses deux sites de formation
- Inscrire, sous réserve de disponibilité et du nombre de places, prioritairement les professionnels du site qualifiant à toute action de formation gratuite (subventionnée par des tiers)
- Communiquer au site qualifiant le projet d'établissement mais également le projet pédagogique de la filière concernée et tout autre élément utile sur le contenu de la formation
- Etudier toute proposition de participation aux activités de formation proposées par l'établissement de formation dans le cadre des procédures spécifiques relatives à l'organisation des enseignements et jurys professionnels
- Constituer une liste de diffusion prioritaire au sein de laquelle le site qualifiant sera positionné
- Inviter, périodiquement, le site qualifiant au comité technique et pédagogique

Article 3

L'organisme d'accueil s'engage à recevoir stagiaires de l'établissement de formation par an (selon les professions et compétences ci-dessous précisées).

L'organisme d'accueil désigne Monsieur ou Madame en qualité de référent professionnel de site qualifiant ; mail :@..... tel : et s'engage à :

- Mettre à la disposition des stagiaires les ressources institutionnelles nécessaires à l'acquisition des compétences,
- Informer l'établissement de formation des modalités d'accueil et d'évaluation du stage mises en œuvre,
- S'informer sur les modalités de formation et de certification applicables et se concerter avec l'équipe de l'établissement de formation sur toute question relative à l'alternance.
- Solliciter préférentiellement l'établissement de formation pour toute action de formation dans le cadre du partenariat entre les deux institutions

Article 4

La présente convention concerne les domaines de compétences (DC) suivants (cocher les DC concernés) :

Assistant de service social - ASS

- DC 1 Intervention professionnelle en travail social
- DC 2 Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social
- DC 3 Communication professionnelle
- DC 4 Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne. <http://www.fondation-itsrs.org>

1 rue du 11 Novembre 92120 Montrouge ☎ 01 40 92 35 00 Fax 01 40 92 35 00

150 avenue Paul Vaillant-Couturier 93330 Neuilly-sur-Marne ☎ 01 49 44 67 10 Fax 01 49 44 14 14

Responsable de la formation professionnelle, du développement et des partenariats : jleloup@irtsidf9293.eu ☎ 06 89 14 91 09

Secrétariat : dhamdaoui@irtsidf9293.eu ☎ 01 49 44 67 15

Conseiller en économie sociale familiale - CESF

- DC 1 Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne
- DC 2 Intervention sociale
- DC 3 Communication professionnelle
- DC 4 Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Educateur de jeunes enfants - EJE

- DC 1 Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille
- DC 2 Action éducative en direction du jeune enfant
- DC 3 Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- DC 4 Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Educateur spécialisé - ES

- DC 1 La relation éducative spécialisée
- DC 2 Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés
- DC 3 Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- DC 4 Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Moniteur-éducateur – ME

- DC 1 Accompagnement social et éducatif spécialisé
- DC 2 Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé
- DC 3 Travail en équipe pluri-professionnelle
- DC 4 Implication dans les dynamiques institutionnelles

Accompagnant éducatif et social - AES

- DC 1 Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
- DC 2 Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
- DC3 Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- DC4 Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale - CAFERUIS

- DC 1 Conception et conduite de projets d'unité ou de service dans le cadre du projet institutionnel
- DC 2 Expertise Technique
- DC 3 Management d'équipe
- DC 4 Organisation du travail, gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service
- DC 5 Communication, interface et gestion de partenariats
- DC 6 Evaluation et développement de la qualité

Article 5

Monsieur Julien LELOUP, responsable de la formation professionnelle, du développement et des partenariats, est l'interlocuteur privilégié pour toute question ou remarque concernant l'application de cette convention.

Madame Dounia HAMD AOUI, assistante pédagogique du service, peut également être contactée si besoin.

IRT'S Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne. <http://www.fondation-itsrs.org>

1 rue du 11 Novembre 92120 Montrouge ☎ 01 40 92 35 00 Fax 01 40 92 35 00

150 avenue Paul Vaillant-Couturier 93330 Neuilly-sur-Marne ☎ 01 49 44 67 10 Fax 01 49 44 14 14

Responsable de la formation professionnelle, du développement et des partenariats : jleloup@irtsidf9293.eu ☎ 06 89 14 91 09

Secrétariat : dhamdaoui@irtsidf9293.eu ☎ 01 49 44 67 15

Article 6

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans (trois ans).

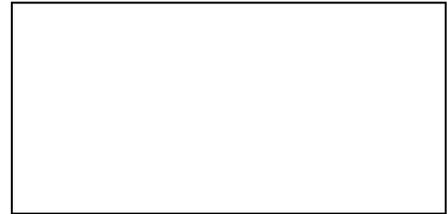
Article 7

Cette convention peut être dénoncée ou modifiée (sous forme d'avenant) en totalité ou en partie par l'un ou l'autre des signataires sous forme d'un courrier recommandé avec accusé de réception. La suspension totale de la convention aura un effet immédiat, sans préjudice sur la fin des stages en cours. Une modification de la convention fera l'objet d'une rencontre préalable.

Fait à Neuilly-sur-Marne/Montrouge¹, le

Pour l'IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne
Monsieur Éric MARCHANDET,
Directeur Général,

Pour le Centre Communal d'Action Sociale
Monsieur Etienne LENGEREAU
Président,



¹ Rayer la mention inutile

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne. <http://www.fondation-itsrs.org>
1 rue du 11 Novembre 92120 Montrouge ☎ 01 40 92 35 00 Fax 01 40 92 35 00
150 avenue Paul Vaillant-Couturier 93330 Neuilly-sur-Marne ☎ 01 49 44 67 10 Fax 01 49 44 14 14
Responsable de la formation professionnelle, du développement et des partenariats : jleloup@irtsidf9293.eu ☎ 06 89 14 91 09
Secrétariat : dhamdaoui@irtsidf9293.eu ☎ 01 49 44 67 15